

Born again Europeans

Les dilemmes d'une mémoire européenne

Henry Rousso

*Institut d'histoire du temps présent
(CNRS, Paris)*

À l'intérieur comme à l'extérieur des frontières de l'Europe, le sens commun postule plus ou moins spontanément l'existence d'une « culture » ou d'une « civilisation » européennes. En dépit des incertitudes géopolitiques, des différences de points de vue ou des divergences idéologiques, c'est un topos qui appartient à l'imaginaire collectif, même s'il est souvent source de malentendus. Les plus chauvins des historiens n'échappent pas à la règle et admettent ce postulat par conviction ou par commodité. Par ailleurs, de nombreux travaux ont été réalisés dans un passé récent sur l'histoire des institutions ou organisations européennes, sur l'histoire économique, sociale, culturelle des pays européens, de manière comparative ou à une échelle transnationale.¹ Ces études sont elles-mêmes le produit de réseaux européens qui ont mobilisé des ressources inscrites dans une forme d'« européanisation » de la recherche et une circulation accrue d'universitaires et d'étudiants. Elles ont été le plus souvent encouragées – avec plus ou moins de discernement – par les politiques de recherche européennes. Il serait donc prétentieux de prétendre arriver ici en terre vierge. Néanmoins, l'« européanisation » de l'historiographie actuelle et future doit peut-être se concevoir sur d'autres bases, pour deux raisons au moins.

La première est que, jusqu'à une date récente, l'histoire européenne était majoritairement une histoire de l'Europe envisagée *a priori* comme une entité politique, géographique, économique ou autre dont il s'agissait de mettre au jour les fondements, les structures, les caractéristiques essentielles. L'Europe y était à la fois l'objet scientifique principal de la recherche, la source de financement privilégiée et parfois le destinataire des résultats dans l'optique d'une amélioration des politiques publiques européennes.² En outre, cette Europe était encore plutôt « occidentale ». Or, les bouleversements politiques, culturels

¹ Voir par exemple, Elisabeth du Réau, Robert Frank (dir), *Dynamiques européennes : nouvel espace, nouveaux acteurs 1969-1981*, Paris, Publications de La Sorbonne, 2002, une des dernières publications du réseau « Les identités européennes au XX^e siècle ».

² C'est en partie pour réagir à cette tendance que le 6th Framework Program a été lancé, proposant une conception de l'« européanisation » de la recherche qui ne soit pas axée sur l'Europe comme objet prioritaire. C'est dans ce cadre qu'a été créé le réseau EURHISTXX dont l'objectif est moins de travailler sur l'histoire contemporaine de l'Europe que de s'intéresser, à une échelle européenne, à l'histoire contemporaine en général.

et même historiographiques consécutifs à la chute du Mur de Berlin, et plus encore l'intégration de pays formant la frontière orientale de l'Europe entraînent d'autres perspectives et d'autres questionnements, y compris de manière rétroactive. L'ouvrage récent de Mark Mazower, *Dark Continent*, annonce à mon sens cette évolution probable³ : une histoire actuelle de l'Europe au XX^e siècle ne peut plus se contenter de célébrer les mérites de la croissance d'après-guerre, le miracle de la réconciliation franco-allemande, et les vertus de la stabilité des frontières et des institutions politiques. Pour ne s'en tenir ici qu'à deux exemples, elle doit désormais intégrer le legs et la mémoire du communisme, un sujet encore controversé, et même encore peu assimilé dans les consciences publiques « occidentales ». Dans certains pays, je pense d'abord ici à la France et, dans une moindre mesure, à l'Europe méridionale, une partie non négligeable des milieux intellectuels et savants a du mal à assimiler que cet héritage recèle pour des dizaines de millions d'Européens une charge négative considérable, fort éloignée du bilan somme toute lénifiant dressé pour les grands partis communistes occidentaux.⁴

Dans la même veine, d'autres sujets méconnus ou sous-estimés doivent être désormais pris en compte, comme l'importance des migrations forcées de millions de personnes après 1945 dans toute l'Europe centrale et orientale, et la permanence de tensions ethniques durant l'après-guerre dans certaines régions. Celles-ci n'ont pas été perçues à l'Ouest dans toute leur acuité parce que masquée par la domination soviétique.⁵ En somme, cette autre histoire possible de l'Europe risque d'être moins optimiste, plus réceptive aux pesanteurs historiques, aux rythmes lents du changement, ou encore aux possibles impasses des idées progressistes qui ont marqué les débuts de la construction européenne, ce qui ne signifie pas réévaluer le poids de l'histoire nationale, bien au contraire.

L'autre raison qui plaide en faveur d'un réexamen de l'histoire de l'Europe est, en effet, que les avancées scientifiques en ce domaine ont été réalisées en général dans le cadre de cursus universitaires spécialisés, possédant le label « histoire de l'Europe » ou « histoire

³ Mark Mazower, *Dark Continent. Europe's Twentieth Century*, London/New York, Allen Lane, The Penguin Press, 1998. Voir également l'essai de Tony Judt, *A Grand Illusion ? An Essay on Europe*, New York, Hill and Wang, 1996.

⁴ C'est l'une des raisons de la polémique, beaucoup plus vive en France que dans d'autres pays, consécutive à publication du *Livre noir du communisme*, de Stéphane Courtois, Nicolas Werth, et alii (Paris, Robert Laffont, 1997). Pour la traduction allemande : *Das Schwarzbuch des Kommunismus*, Piper, 2004.

⁵ La remarque ne concerne évidemment pas l'opinion publique allemande. En revanche, il est frappant de constater qu'en France, la question des déplacements de populations dans l'après-guerre a été un fait ignoré des manuels scolaires. L'évoquer est même considéré parfois comme une tentative de « banalisation de la Shoah », sous le prétexte que c'est une thématique utilisée par l'extrême droite. Jusqu'aux nouveaux programmes de 2004 dans la perspective de l'élargissement de l'UE, c'était toute l'histoire des pays d'Europe centrale et orientale qui était en fait négligée, sinon comme « glacis » de l'espace soviétique.

européenne ». Elles ne se sont pas encore banalisées ou diffusées au point de modifier en profondeur la tradition historiographique dominante, ni de changer le cadre d'analyse des autres secteurs de l'historiographie. Il est assez facile d'observer à quel point l'histoire contemporaine, au contraire de l'histoire médiévale ou moderne – une différence qui mérite à elle seule une réflexion approfondie –, est encore très marquée par un tropisme national qui met en avant l'idée de singularité historique. On peut citer ici les discussions rémanentes sur le « Sonderweg » allemand. On peut rappeler que le thème traditionnel de l'« exception française » reste encore très présent dans l'historiographie, et qu'il n'est presque jamais mis à l'épreuve de la comparaison, tant il apparaît consubstantiel à une certaine histoire politique.⁶ Dans la plupart des pays européens, la majeure partie des travaux d'historiens sur le XIX^e et XX^e siècles reste ainsi très largement enserrée dans un cadre national, y compris lorsqu'il s'agit d'aborder des phénomènes transnationaux, comme l'histoire des deux guerres mondiales ou celle de la période du nazisme et du fascisme.

Ces derniers exemples ne sont pas donnés au hasard. Ces thèmes ont constitué une part considérable des recherches récentes sur l'histoire contemporaine, ils ont été parmi les plus présents et les plus discutés dans l'espace public, et ils ont contribué dans une large mesure au renouvellement de l'ensemble de l'historiographie contemporaine, devenue depuis une vingtaine d'années, un champ majeur des études historiques.⁷ Pourtant, ils sont encore trop souvent traités dans une optique étroitement nationale car ils s'inscrivent dans des discussions sur la redéfinition des identités nationales respectives de certains pays européens. On peut citer, à titre d'exemple, l'« Historikerstreit » en Allemagne, les controverses sur la Première Guerre mondiale ou sur la mémoire de Vichy en France, ou encore les discussions sur l'héritage du fascisme et de l'antifascisme en Italie.

L'enjeu n'est donc pas simplement d'écrire une « autre » histoire de l'Europe mais de réfléchir à la possibilité (ou l'impossibilité) de donner une dimension autre que nationale à certaines problématiques qui ne peuvent se comprendre qu'en les sortant du cadre singulier de tel ou tel pays. Il est de penser une histoire globale qui puisse raisonner avec une certaine fluidité suivant des « jeux d'échelles » différenciés et adaptés aux questionnements soulevés.

⁶ Voir par exemple Serge Berstein et Michel Winock (dir), *La République recommencée. De 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, 2004 (série : « Histoire de la France politique »). Si le constat n'est pas sans pertinence, il ignore le fait que l'affirmation de la « singularité » est la doxa de presque toutes les historiographies centrées sur la dimension nationale, ce qui implique de dresser une grille de lecture comparative permettant de cibler au plus près la véritable singularité de chaque histoire nationale, et donc de jouer sur des niveaux d'explication autres que nationaux.

⁷ Cf. Pieter Lagrou, « Historiographie de guerre et historiographie du temps présent : cadres institutionnels en Europe occidentale, 1945-2000 » in *Bulletin du Comité international d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, vol. 30-31, 1999-2000, pp. 191-215. En ligne : http://www.ihtp.cnrs.fr/equipe/Lagrou/historiographie_pl.html.

L'« européanisation » des questionnements doit ainsi moins obéir à des objectifs politiques ou idéologiques, aussi louables soient-ils (« construire l'Europe »), que s'inscrire dans une perspective heuristique : aux historiens de choisir la meilleure focale d'observation pour dépasser ou expliquer autrement tel ou tel phénomène, *y compris le fait national*.⁸

*

Le champ des études sur l'histoire de la mémoire collective offre un bon point d'observation sur ces questions. Dans les quinze dernières années, cette histoire s'est en grande partie concentrée sur la postérité des guerres, des révolutions, des dictatures, des grands massacres de masse, comme si les mauvais souvenirs intéressaient de manière prioritaire les historiens et les sciences humaines et sociales en général. La même remarque vaut pour les « politiques publiques du passé », ou encore les « politiques de la mémoire » qui ont consacré une énergie considérable ces dernières années à « gérer » les épisodes tragiques de l'histoire récente et à tenter de les « réparer », parfois des décennies après les faits. Les deux phénomènes sont d'ailleurs liés entre eux, que les écrits historiques aient précédé les politiques publiques, ou qu'ils les aient suivies et parfois amplifiées.

Dans une Europe où la paix, la stabilité et la prospérité économique sont les valeurs dominantes, dans un contexte où la guerre y est infiniment moins prégnante (même si elle n'a pas complètement disparu de l'horizon), en quoi et pourquoi la mémoire, et singulièrement la mémoire d'événements traumatiques, peut-elle constituer encore un enjeu politique et historiographique ? Certains historiens vont même plus loin : l'intérêt considérable porté aux événements historiques mortifères du siècle, à commencer par l'Holocauste, n'ont-ils pas introduit un biais, une perspective déformée de l'histoire de l'Europe d'après 1945 ?

« Much energy [...] has recently been devoted to exploring the complex ways in which the populations and states of postwar Europe remembered and forgot about different aspects of the war years. This analysis of Europe's "undigested past" [...] does, however, tend to privilege the particularly "postwar" character of the subsequent decades, as if the history of western Europe after 1945 was little more than the after-shocks of the cataclysm which has preceded it. This no more than a partial truth, and we also need to recognise that the contested struggle for postwar

⁸ Ce raisonnement s'inspire de travaux sur la « micro-histoire ». Cf. Jacques Revel (dir), *Jeux d'échelle. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Hautes Études/Gallimard/Le Seuil, 1996. Sur les rapports entre histoire nationale et histoire européenne, voir également : Stuart Woolf, « Europe and its Historians », *Contemporary European History*, 12, 3 (2003), pp. 323-337.

memory was often a mechanism by which the political forces of Europe in the 1950s and the 1960s competed for the present and the future by instrumentalising an increasingly distant past. »⁹

La remarque constitue à l'évidence une pierre dans le jardin des historiens de la mémoire et une réflexion pertinente sur la place démesurée qu'a prise la mémoire de la Seconde Guerre mondiale dans l'imaginaire de nombreux pays européens. Elle peut servir ici de point de départ à deux interrogations corollaires :

1° - Quel est le bilan des travaux récents sur la mémoire ? Sont-ils plutôt inscrits dans un cadre national ou plutôt dans une perspective européenne, et les modèles sont-ils transposables d'une dimension à l'autre ?

2° - Pourquoi la mémoire de l'Holocauste a-t-elle occupé une telle place dans les vingt dernières années ? Pourquoi est-elle désormais l'enjeu de nouvelles politiques publiques, cette fois européennes ?

L'histoire de la mémoire, une histoire nationale ?

D'une manière générale, et en admettant qu'il soit possible de maîtriser l'immense littérature sur ces sujets, on peut distinguer trois grandes tendances dans l'histoire de la mémoire, un champ encore relativement neuf des études historiques.

– La première, sans doute la plus ancienne, est liée au développement considérable de l'histoire orale et à la prise en compte des témoignages dans tous les domaines de l'historiographie contemporaine : mémoires, journaux intimes, carnets de guerre, entretiens, etc. C'est un genre historique qui a eu un grand succès car il a donné le sentiment que l'on avait ainsi accès à l'histoire des « sans-grades », des oubliés de l'histoire, des catégories qui n'avaient pas, jusqu'à une date récente, de statut historique. Sans entrer dans le détail, ce courant a eu un impact décisif dans l'histoire des femmes et du genre, dans l'histoire des minorités culturelles ou ethniques, dans le renouveau de l'histoire des mouvements sociaux, dans l'histoire du quotidien (*Alltagsgeschichte*) Par définition, cette forme d'histoire se situe (ou devrait se situer) hors d'un cadre national particulier : on n'écrit pas une histoire orale des

⁹ Martin Conway, « The Rise and Fall of Western Europe's Democratic Age, 1945-1973 », *Contemporary European History*, 13, 1 (2004), pp. 67-88, citation p. 72.

Français ou des Allemands ; on possède en revanche de très nombreuses histoires orales des ouvriers français ou des femmes allemandes à telle ou telle période de l'histoire du XX^e siècle. C'est une histoire où dominent les approches sociologiques et anthropologiques, qui paraît de prime abord adaptée à une forme d'« européanisation ». Le phénomène commence à poindre dans les études sur la guerre qui partent de l'expérience sociale des individus et utilisent de manière privilégiée les témoignages de soldats, de prisonniers, de victimes civiles, et sont situées d'emblée dans une perspective comparée ou transnationale. C'est également le cas pour une partie de l'historiographie de l'Holocauste qui s'attache de manière principale à la parole des survivants et à l'utilisation du témoignage sans que la dimension nationale ne revête une importance décisive. Dans ces exemples, il faudrait d'ailleurs distinguer ce qui relève d'une expérience commune à des populations ou à des catégories sociales à travers toute l'Europe : le sort des juifs et d'autres victimes du nazisme, de ce qui relève d'une expérience plus ou moins universelle, non limitée à l'espace européen : l'expérience de la captivité, du système concentrationnaire, de la violence de guerre. L'échelle d'observation et d'analyse dépend précisément du questionnement préalable.

– La deuxième tendance s'inscrit dans le sillage des « lieux de mémoire », notion développée par Pierre Nora, qui a connu quelques équivalents en Allemagne ou en Italie, pour ne citer que les réalisations les plus semblables par leur esprit.¹⁰ Ces entreprises ont eu pour objectif de comprendre la manière dont une société se donne à lire son propre passé, comment elle l'entretient, commémore ou oublie des épisodes de son histoire. Elles sont parties d'une idée alors assez neuve que la relation au passé connaissait des évolutions, et donc qu'elle possédait une historicité propre qu'il s'agissait de mettre au jour : c'est le postulat commun de tous les historiens de la mémoire. Chemin faisant, ces entreprises ont eu pour résultat, sans doute inscrit dans la problématique initiale, de dresser une sorte d'inventaire des traditions nationales. Parfois, elles ont inventé certaines d'entre elles, par le simple fait de ranger dans la liste tel ou tel phénomène *a priori* très éloigné de toute fonction mémorielle, ou dont l'objet n'est en rien de donner une interprétation du passé. Dans le *Lieux de mémoire*, on trouve aussi bien des études sur des « vecteurs de mémoire », véhiculant donc une représentation explicite et revendiquée du passé (les monuments, les musées, les grandes œuvres historiques...) que sur des processus culturels, politiques ou sociaux (la langue, les lieux du pouvoir, le découpage spatial du territoire) dont les auteurs nous disent qu'ils charrient

¹⁰ Étienne François, Hagen Schulze (dir.), *Deutsche Erinnerungsorte*, Munich, Beck, 2001, 3 vol. ; Mario Isnenghi (dir.), *I luoghi della memoria*, 2 vol. ; Rome, Laterza, 1997.

des représentations implicites du passé, et plus encore, qu'ils sont autant d'indices permettant de repérer le fonds commun de l'imaginaire national français.

De ce point de vue, ce type d'approche suppose par définition l'existence d'un très fort sentiment national, comme en France, en Allemagne ou en Italie. Il suppose également un investissement important du ou des pouvoirs politiques dans l'écriture de l'histoire. On a souvent relevé que la notion de « lieu de mémoire » ne pouvait s'appliquer à n'importe quelle situation nationale : elle soulève des difficultés en Hollande, où l'histoire ne semble pas un lien social déterminant ¹¹, ou encore en Grande-Bretagne, où manque « une conscience historique » au sens d'une « version officielle du passé approuvée par l'État ». ¹²

Pierre Nora a lui-même insisté sur la spécificité française de la notion de lieu de mémoire, expression qui vient pourtant du latin *locus memoriae*, donc d'un héritage linguistique européen. Il situe cette spécificité dans le contexte de la France des années 1970 et le début d'une crise de l'identité nationale française, « où il est devenu patent qu'un immense capital de mémoire collective, un stock de mémoire historique vécu dans la chaleur de la tradition, dans l'interrogation de la coutume basculait dans le néant pour ne plus revivre qu'au travers une histoire scientifique et reconstitutive ». ¹³ Ce « sentiment de perte » le motive pour bâtir l'entreprise des *Lieux de mémoire*, dont la dimension spécifiquement française sera invoquée rétrospectivement pour récuser toute exportation désordonnée du concept, notamment à l'échelle européenne :

« Ce qui compte [dans toute histoire de la mémoire], c'est le type de rapport au passé et la manière dont le présent l'utilise et le reconstruit ; ce ne sont pas les objets, qui ne sont que des indicateurs et des signes de piste. Il se trouve que la France, État-Nation par excellence, a connu à la fois une exceptionnelle continuité et une brutale rupture de cette continuité avec l'expérience révolutionnaire. Il se trouve que cet État national a solidifié la richesse de son répertoire historique dans un système mythico-politique, dans des strates historiographiques, dans des types de paysage, dans un imaginaire de traditions [...] qu'un choix judicieux permet de quadriller et que l'analyse historique permet aujourd'hui de disséquer. Il se trouve, enfin et surtout, que dans le grand basculement [...] d'un modèle de nation à un autre, la France a vécu le passage décisif d'une conscience historique de soi à une conscience patrimoniale, qui suppose un mélange de

¹¹ Cf. Pim den Boer, « Lieux de mémoire et identité de l'Europe », in Pim den Boer et Willem Frijhoff (dir), *Lieux de mémoire et identités nationales*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1993, pp. 11-29.

¹² Benedikt Stuchtey, review on the conference on « European *Lieux de mémoire* », German Historical Institute London, 5-7 July 2002, in GHIL, *Bulletin*, vol. XXIV, n° 2, novembre 2002, pp. 121-125, citation p. 124. En ligne : <http://www.ghil.ac.uk/publ.html#Bulletin>.

¹³ Pierre Nora, « La notion de "lieu de mémoire" est-elle exportable ? », in Pim den Boer et Willem Frijhoff (dir), *Lieux de mémoire et identités nationales*, op. cit., pp. 3-10, citation p. 4.

familiarité et d'étrangeté où la recherche des lieux de mémoire et des symboles de l'identité trouve sa vraie justification, et même sa nécessité ».¹⁴

Le propos, véritable acte de foi patriotique, semble rédhitoire dans une perspective européenne, et le concept de « lieu de mémoire », indépendamment de sa fécondité épistémologique, est donc peut-être le dernier avatar de l'histoire nationale classique, constituée au XIX^e siècle avec l'émergence de l'État-Nation. Il est d'ailleurs intéressant de noter que dans le même ouvrage, l'interlocuteur néerlandais de Pierre Nora, Pim den Boer, s'interrogeant sur l'identité européenne, termine son texte par une injonction plus normative qu'analytique : l'Europe, écrit-il, « a besoin des lieux de mémoire : pas comme moyens mnémotechniques pour identifier seulement des corps mutilés, mais pour faire comprendre, pardonner et oublier »¹⁵ La mémoire européenne s'inscrirait donc dans un horizon d'attente plutôt que dans un espace d'expérience, elle serait à construire plutôt qu'à exhumer.

– La troisième tendance principale dans l'histoire de la mémoire est celle qui s'est attachée à la postérité des événements traumatiques, parmi lesquels figure en tête l'histoire des deux guerres mondiales, des systèmes totalitaires, de l'Holocauste. Là encore, le présupposé national a été très fort dans les premières études sur le sujet : lorsque Norbert Frei travaille sur les débuts de la mémoire allemande du nazisme, Peter Novick sur l'Holocauste dans la société américaine, Tom Segev sur la mémoire de l'Holocauste en Israël, ou encore dans mes propres travaux sur la mémoire de Vichy, la question première est bien une interrogation fondamentale sur les identités nationales respectives¹⁶. Ce n'est que dans une phase ultérieure de la production historiographique que l'on s'est penché sur la dimension transnationale ou comparative du problème.¹⁷ L'une des raisons en est que la plupart des « monographies » citées ont mis en évidence de fortes similitudes dans les pays étudiés. Elles ont notamment identifié une même évolution de la mémoire publique, un même rythme historique qui dépasse la situation propre de chaque État, et invite donc les historiens à chercher d'autres explications que celles issues de la seule histoire nationale. Cette évolution se décline en trois grandes phases, décrites ici très sommairement :

¹⁴ *Idem*, p. 10

¹⁵ Cf. Pim den Boer, « Lieux de mémoire et identité de l'Europe », *op. cit.*, p. 29.

¹⁶ Norbert Frei, *Vergangenheitspolitik : die Anfänge der Bundesrepublik und die NS-Vergangenheit*, München, Beck, 1996 ; Tom Segev, *Die siebte Million : der Holocaust und Israel's Politik der Erinnerung*, Hamburg, Rowohlt, 1995 ; Peter Novick, *The Holocaust in American life*, Boston, Houghton Mifflin, 1999.

¹⁷ Pieter Lagrou, *The legacy of Nazi occupation : patriotic memory and national recovery in Western Europe, 1945-1965*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2000.

➡ la période de l'immédiat après-guerre durant laquelle s'est jouée, dans la plupart des pays ayant connu l'occupation nazie, une tension majeure entre, d'un côté, la nécessité de tourner la page avec l'objectif d'une reconstruction nationale, et, de l'autre, la nécessité de rendre hommage aux héros et aux victimes, d'ouvrir des procès contre les collaborateurs, les fascistes et les antisémites « indigènes », et donc prolonger d'une certaine manière la violence de la période de guerre, comme en France ou en Italie, sans même évoquer les guerres civiles grecque et yougoslave, de nature différente ;

➡ une période plus ou moins longue de silences officiels, de refoulements et d'oublis, notions qui doivent être comprises ici comme des fictions, des postures volontaires des États ou des opinions publiques, qui ne signifient en rien que les individus aient réellement oublié les crimes commis ou les souffrances endurées. Cette période a duré environ une quinzaine d'années, jusqu'à la fin des années 1960, et elle correspond à la période des reconstructions nationales et à celle de la construction européenne – je rejoins ici le propos cité de Martin Conway sur le fait que ces « silences » ou ces « oublis », notamment des actes commis dans le cadre de l'Holocauste, ont sans nul doute participé d'une nécessité politique autant que sociale.

➡ enfin, depuis le début des années 1970, à l'Ouest, et après 1989, à l'Est (quoique dans une moindre mesure), on a assisté dans presque tous les pays européens à un même phénomène d'anamnèse qui a mis en avant, de façon systématique, des interrogations sur le passé nazi ou fasciste (au sens large du terme), sur la collaboration entre occupants et occupés, sur l'antisémitisme autochtone des pays occupés ou engagés aux côtés du III^e Reich.

Ce constat conduit à soulever une deuxième série de questions sur l'importance et la signification de la mémoire de l'Holocauste dans les années récentes.

Le poids de la mémoire de l'Holocauste

On notera tout d'abord que dans cette évolution ternaire, la période d'« anamnèse », celle de la confrontation directe avec le passé des années 1939-1945 a duré bien plus longtemps que la période d'oubli ou de refoulement. À la question rituelle : « pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps avant de parler de l'Holocauste et d'évaluer toutes les responsabilités ? », il faudrait désormais substituer une autre question : « pourquoi en parle-t-on encore, et de manière plus vive soixante ans après qu'au lendemain même de la guerre ? »

Comment expliquer, de surcroît, que le souvenir de l'Holocauste constitue désormais un enjeu prioritaire à l'échelle de l'Union européenne, aux dépens d'autres commémorations possibles ?

Il y a deux ordres de réponses possibles à ces interrogations.

– La première série d'explications, de type diachronique, s'enracine dans l'événement originel. Si l'Holocauste n'a pas de précédent comparable, même s'il n'est pas le premier massacre de masse sur des bases ethniques, raciales ou religieuses, il n'est pas surprenant que sa postérité ait revêtu également un caractère singulier et sans précédent. La singularité du crime commis contre les juifs, et l'incapacité à en surmonter les conséquences, y compris deux ou trois générations après, expliquerait par exemple, pour ne retenir qu'un seul élément, la tenue de procès politiques très tardifs (notamment en France et en Allemagne), un demi-siècle après les faits. Ces procès, de même que l'idée d'« imprescriptibilité » qui les caractérise, ont constitué non seulement une nouveauté juridique et judiciaire, mais ont entraîné des bouleversements profonds dans la définition du temps judiciaire traditionnel (qui veut que les juges et les jurés soient contemporains des faits incriminés), ou dans le rapport entre justice et histoire (les jugements se sont fondés autant sur des analyses historiques que sur des témoignages directs). Dans ce registre d'explication, c'est la nature exceptionnelle de l'événement passé qui explique son poids dans le présent.

– Or on a pu observer ailleurs, dans une période récente, des phénomènes comparables. C'est le cas dans des pays obligés déjà de se confronter à la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, comme la France, où ont resurgi, depuis une dizaine d'années, de vifs débats sur les souvenirs de la Guerre d'Algérie, ou encore les anciens pays communistes d'Europe centrale et orientale, qui connaissent aujourd'hui, pour nombre d'entre eux, la difficile gestion d'un double héritage totalitaire. C'est vrai également, et c'est encore plus notable, dans des situations géopolitiques extra-européennes, dans les pays d'Amérique latine ayant connu la dictature, dans l'Afrique du Sud débarrassée de l'Apartheid, au Cambodge ou au Rwanda, où se sont déroulés les génocides les plus sanglants d'après 1945. On peut y repérer une évolution similaire à celle décrite plus haut : une phase qui suit la fin du système dictatorial ou de la guerre durant laquelle se pose la question des formes de transition institutionnelles, du jugement éventuel des responsables, de la manière de conserver les traces du passé (témoignages recueillis, archives secrètes dévoilées, etc.), et donc des premières narrations historiques qui serviront de base à une mémoire nationale future ; une phase, plus ou moins précoce, durant laquelle les États et/ou les opinions publiques préfèrent tourner la page et jeter un voile de silence et d'oubli sur les drames du passé. Bien entendu, il est encore trop tôt pour

dire si ces pays, et dans quelles conditions, vont connaître ou non la troisième phase, celle de l'anamnèse et du retour des fantômes du passé.

– Dès lors, il y a deux explications possibles, qui ne sont d'ailleurs pas contradictoires : soit la mémoire de l'Holocauste a joué comme un modèle – ou de manière implicite ou de manière explicite, comme dans le cas de la mémoire de la guerre d'Algérie en France ; soit les formes que revêtent aujourd'hui les expressions de la mémoire collective se ressemblent d'un bout à l'autre de la planète, et pour des événements sans rapport les uns avec les autres, parce que nous vivons, à l'échelle globale, un rapport au passé, un « régime d'historicité » propre à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, qui doit s'analyser de manière synchronique.

Sans entrer dans le détail, on peut ici sommairement esquisser quelques-unes des caractéristiques qui permettent de dessiner la nature de ce « régime d'historicité ».

- un premier élément est celui de « *réparation* », cette volonté de plus en plus systématique de réparer les erreurs et les crimes du passé, notamment au niveau des États, que ces derniers le fassent « spontanément » ou qu'ils y soient contraints par des actions collectives. Ces réparations sont en général de trois ordres : financières, avec les remboursements des personnes spoliées dans leurs biens ; judiciaires, avec la tenue de procès ou d'équivalents ; symboliques, par les discours de repentance tenus au plus haut niveau, de la repentance du roi d'Espagne, en 1992, pour l'expulsion des juifs d'Espagne aux déclarations diverses sur l'esclavage aux États-Unis, sans oublier la France et son passé vichyste, et bien sûr l'Allemagne et le passé nazi.

- un deuxième élément est celui de l'importance grandissante de la « *judiciarisation* » dans la prise en compte des passés traumatiques : la justice intervient ainsi soit dans le court terme des séquelles de la crise (procès pénaux contre d'anciens responsables communistes, épuration des cadres de l'administration précédente devant des commissions ad hoc), soit dans le long terme (procès de l'Holocauste en France ou en Allemagne) ; elle intervient à l'échelon national, comme à l'échelon international. Le processus peut être pénal ou civil, il peut se limiter à des déclarations formelles, comme par exemple celles d'assemblées parlementaires donnant de tel ou tel événement passé une interprétation officielle, avalisée par un texte, comme dans le cas du génocide des Arméniens. Il faut en retenir ici que l'histoire s'écrit alors dans un cadre normatif, fixé non par un le débat public ou scientifique, mais par la loi.

- un troisième élément est le processus croissant de « *victimisation* » ou comment lire l'histoire à travers les yeux des victimes. Il est frappant de constater par exemple à quel point des expériences historiques comme la résistance antinazie ou la lutte anticoloniale mettaient en avant, dans le passé, la figure du héros (et donc du martyr, celui meurt pour une cause et se sacrifie pour la communauté), et à quel point elles mettent en avant aujourd'hui la figure de la victime : c'est un changement de registre important, où l'on passe de la lecture politique du passé à une lecture morale. A-t-on jamais vu un « héros », un demi-dieu au sens grec du terme, venir exiger des réparations au sein d'un tribunal ? Au nom d'un oubli – réel – des victimes au sein de la vision traditionnelle de l'histoire, celle écrite par les États, les vainqueurs, les lettrés, etc., on survalorise aujourd'hui ce critère distinctif.

- un quatrième élément pourrait se définir comme une « *dénationalisation* » de l'histoire ou comment, la communauté internationale, l'Union européenne, des organisations non gouvernementales peuvent intervenir pour imposer à tel ou tel pays une certaine manière d'affronter son passé ou d'écrire son histoire. Le cas Pinochet en est un bon exemple puisque, devant les difficultés de le juger au Chili, il a d'abord été envisagé de le juger ailleurs, donc de poser ailleurs la question de savoir comment gérer le passé chilien. Il est de nombreux autres exemples moins importants, mais significatifs dans le détail comme la condamnation récente de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme parce que des tribunaux français avaient jugé que des propos publics de l'Association pour défendre la mémoire du Maréchal Pétain constituaient une « apologie de crimes et délits de collaboration avec l'ennemi », un délit né dans le contexte de l'après-guerre ; la cour européenne a considéré que les tribunaux avaient porté atteinte au principe de la liberté d'expression, notamment en matière historique, ne faisant aucun cas des difficultés propres au débat contemporain sur Vichy en France.¹⁸ Ce sont là des conflits de normes assez classiques entre niveaux national, européen ou international, à cette nouveauté près qu'ils touchent désormais l'écriture du passé, un passé le plus souvent national qu'une lecture rétroactive tend précisément à « dénationaliser ».

Commémorations européennes

Qu'en est-il, suivant ces hypothèses, de la possibilité d'une « mémoire européenne » et quelle peut être sa signification ?

¹⁸ Cour européenne des Droits de l'Homme, affaire Lehideux et Isorni c./ France (55/1997/839/1045), arrêt du 23 septembre 1998.

De manière évidente, cette lecture du passé, telle qu'elle s'exprime officiellement au niveau des diverses institutions européennes, reste très largement tributaire de l'héritage de la Seconde Guerre mondiale et du nazisme. Parmi les rares grandes commémorations historiques repérables à l'échelon européen, presque toutes s'inscrivent dans cette filiation. En dehors du 11 novembre, date importante dans de nombreux pays, on peut citer : la Journée de la déportation, instaurée au début des années 1950, et célébrée le dernier dimanche du mois d'avril, qui concerne toutes les catégories de déportés ; le 8 mai, commun à de très nombreux pays, qui célèbre la fin de la guerre sur le front occidental en Europe ; le 27 janvier, qui commémore la libération d'Auschwitz. Cette dernière célébration a été instaurée en octobre 2002.

Dans les dernières années, la mémoire du nazisme et celle de la dernière guerre en général, subsumées par la mémoire de l'Holocauste, sont devenues en effet un enjeu politique, culturel, éducatif majeur de l'Union européenne, en même temps qu'elles se sont « internationalisées », notamment par l'investissement spectaculaire des États-Unis dans ce domaine depuis la fin des années 1980.¹⁹ L'UE a ainsi joué un rôle essentiel dans la mise en place de la « Task Force for International Cooperation on Holocaust Education », lancée à Stockholm, du 26 au 28 janvier 2000, lors de l'International Forum on the Holocaust, qui comprenait à l'origine treize pays membres ou futurs membres de l'UE, sur seize pays fondateurs au total.²⁰ Cette « Task Force » a décidé que la journée du 27 janvier, jour anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, serait célébrée, à compter de janvier 2003, dans la plupart des établissements scolaires des pays européens. Dans son manifeste, cette « Task Force » a également déclaré :

« It is appropriate that this, the first major international conference of the new millenium, declares its commitment to plant the seeds of a better future amidst the soil of a bitter past. We emphathize with the victim's suffering and draw inspiration from their struggle. Our commitment must be to remember the victims who perished, respect the survivors still with us, and reaffirm humanity's common aspiration for mutual understanding and justice. »²¹

¹⁹ Cf. Peter Novick, *op. cit.*

²⁰ Allemagne, Autriche, France, Italie, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-uni, Suède, ainsi que l'Argentine, les États-unis et Israël. Cf. <http://www.holocaustforum.gov.se/>.

²¹ Declaration of the Stokholm International Forum on the Holocaust, huitième et dernier article, *ibidem*.

La déclaration de Stockholm semble donc faire de l'Holocauste le point d'appui originel de l'Europe actuelle et future. Non seulement le souvenir de la dernière guerre n'a donc pas été surmonté plus de cinquante ans après, mais les bases d'une nouvelle fondation se font sur ce que l'Europe a commis et connu de pire dans son histoire récente. En dehors des bonnes intentions évidentes de ce texte, il est clair que l'on assiste là à un déplacement notable des fondations de l'Union européenne. La démarche originelle des fondateurs s'inscrivait, en effet, dans une autre perspective : celle de la liquidation définitive des causes économiques ou politiques ayant déclenché les deux guerres mondiales.

Or, cette première tradition s'est malgré tout perpétuée, et elle s'est même incarnée, il n'y a pas si longtemps, par la création de la « Journée de l'Europe » (Europe Day), en 1985, lors du Conseil européen de Milan. Cette journée célèbre le fameux discours de Robert Schumann, prononcé le 9 mai 1950, à Paris, lors de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Il existe encore très peu d'études sur cette commémoration, peu connue et peu célébrée. Sur le site officiel de l'Union européenne, on trouve quelques éléments intéressants permettant de saisir l'esprit de cette journée, en particulier les affiches officielles de la période 1996-2004, reproduites ci-dessous :



2004



2003



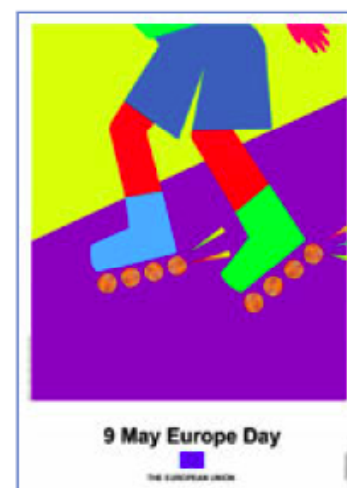
2002



2001



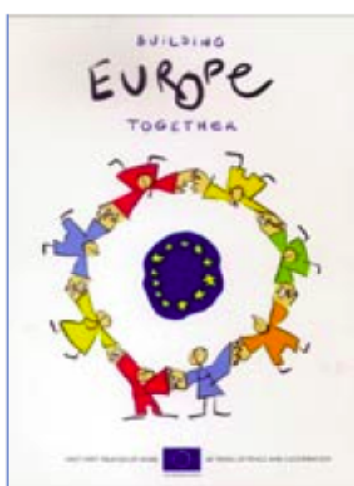
2000



1998



1998



1997



1996

Source : http://europa.eu.int/abc/symbols/9-may/gallery_de.htm [pour le traducteur : adresse de la version allemande des affiches]

Sans prétendre faire ici une analyse en profondeur de ces images, on peut noter leur style ostensiblement naïf, le fait que presque toutes, même si les concepteurs sont différents, font allusion au monde de l'enfance : la ronde, en 1997 et en 2004 ; les rollers, en 1999, les étoiles brillantes ici ou là... Ces affiches évoquent des variations graphiques pour une couverture du *Petit Prince*... Une seule affiche fait exception à la règle, celle de 1996 : sur les neuf affiches présentes ici, c'est la seule qui offre une référence explicite à l'histoire, combinant des images du passé et du présent – plus précisément, Robert Schumann prononçant son discours du 9 mai 1950, au salon de l'Horloge du Quai d'Orsay. Même si c'est un détail ou un résultat fortuit, il est frappant de constater à quel point ces affiches ne recèlent aucune dimension historique, comme s'il s'agissait de célébrer un avènement presque surgi de nulle part. Ces images semblent nous inviter à fêter une deuxième naissance, en s'adressant aux citoyens que nous sommes comme des « Born again Europeans », et laissant dans le néant de l'oubli, les souvenirs de l'Holocauste et du « continent sombre ».

*

En 1848, le philosophe français Charles Renouvier publiait un *Manuel Républicain de l'Homme et du Citoyen*, sorte de bible progressiste dans lequel un écolier remercie son professeur pour tout ce qu'il lui a appris :

« Vous avez tellement élevé mes idées en me parlant de République et de la morale républicaine que je crois sortir des ténèbres et voir le jour pour la première fois. Je ne vivais que dans mon village, et voilà que je vis dans la France. La République me fait deux fois Français. »²²

Peut-être peut-on transposer cette ode à la république française, l'un des fondements des lieux de mémoire célébrés avec tant de ferveur par Pierre Nora, à la pratique européenne, ce qui pourrait donner quelque chose comme :

« Vous avez tellement élevé mes idées en me parlant de démocratie et de morale des droits de l'Homme que je crois sortir des ténèbres et voir le jour pour la première fois. Je ne vivais que dans mon pays, et voilà que je vis dans l'Europe. La démocratie des droits de l'Homme me fait deux fois Européen. »

Au moins le concept de deuxième naissance ou de « re-naissance » présente-il un grand avantage – ou un inconvénient radical suivant les points de vue : il nous décharge du fardeau

²² Charles Renouvier, *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*, nouvelle édition publiée avec une notice sur Charles Renouvier, un commentaire et des extraits de ses œuvres par Jules Thomas, avant-propos et éclairages de Jean-Claude Richard, Maurice Aguhlon et Laurent Fédi, Genève, Slatkine Reprints, 2000, p. 231.

du passé, et nous libère de la dette de la mémoire, pour reprendre l'expression de Paul Ricœur. Or, l'histoire de la mémoire nationale *et européenne* montre bien que c'est le chemin inverse qui a été pris ces dernières années. Le dilemme d'une éventuelle « européanisation » de la mémoire paraît donc assez net : comment éviter, d'un côté, les illusions de la table rase et la construction d'une mémoire artificielle, sans fondements historiques réels, et, de l'autre, la ruminant d'un passé mortifère, où dominant encore les passions nationales ?